

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 10

Vorwort: Éditorial : oui au principe
Autor: Müller, Jürg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Editeur :
Fédération des Sociétés Suisses de Paris

Directeur de la publication:
Pierre Jonneret

Rédaction :
Francine Bruhin

Administrateur :
Willy Bossard

Abonnement : F 130.-
Abonnement de soutien à partir de F. 150.-

Service des abonnements
Messageur Suisse

Publicité :
s'adresser directement au M.S.

Siège Social :
11, rue Paul Louis Courier 75007 Paris
C.C.P. Messageur Suisse 12273-27 G
Paris Tél. : 45.44.68.41

Imprimeur :
Tschumi-Taupin, 24, rue de Dammarie,
77000 Melun — Tél. : 64.39.37.07 - Télé-
fax : 64.37.32.03.
Dépôt légal 4^e trimestre 1989 — N° 10.
(Commission paritaire n° 52679)
La revue n'est pas vendue au numéro
mais par abonnement. « Le Messageur
Suisse » n'est pas en vente publique.
Pour vous le procurer adressez-vous au
siège du journal.
Adressez toute votre correspondance à
la Rédaction, 11, rue Paul Louis Courier
75007 Paris — Tél. : 45.44.68.41 —
Fax : 45.44.98.17
Délai limite des articles devant paraître,
le 10 du mois précédant leur parution.

Editorial

Oui au principe



Pendant longtemps, les hommes n'ont pas pu se faire à cette idée. Jusqu'au dernier week-end du mois d'avril de cette année, où les Appenzellois des Rhodes-Extérieures ont renoncé à une vénérable tradition. Ils ont enfin ouvert le «ring» de la landsgemeinde aux femmes des Rhodes-Extérieures, leur donnant ainsi le droit de participer aux votations et aux élections dans les affaires cantonales. Il ne reste «plus que» un canton qui ne regar-

de pas trop aux droits de l'homme et qui s'obstine à refuser aux femmes le droit de participer aux décisions politiques: celui d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

On peut sans doute classer une fois pour toutes l'absence du droit de vote des femmes dans un seul canton suisse sous la rubrique des curiosités politiques, même si cet état de fait est manifestement en contradiction avec la Constitution, où il est écrit que «l'homme et la femme sont égaux en droits». Par rapport à la situation d'ensemble, il ne s'agit de toute façon là que d'un exemple parmi d'autres – très voyant il est vrai – des cas où la femme n'a pas encore les mêmes droits que l'homme, et cela dans des domaines très divers. Qu'en est-il de la condition féminine en Suisse? Qu'est-ce qui bouge, où est-ce que les choses ont de la peine à avancer sur la voie de l'égalité? Notre rubrique «Forum» est consacrée à ces questions.

Sur le principe même, presque tous sont d'accord: les femmes doivent jouer un rôle accru, doivent être représentées dans tous les organismes et ont les mêmes droits que les hommes. Sauf lorsqu'il s'agit de choses bien concrètes telles que le salaire. Dans ce cas-là, le «principe» ne joue pas encore tout à fait: on estime que la différence de salaire, due à la discrimination des femmes, est comprise entre 7 et 16 pour cent.

* * *

Dans la plupart des organismes, les femmes sont sous-représentées ou même pas représentées du tout. Tel est par exemple le cas à la rédaction de la «Revue Suisse», ce qui est regrettable. Une femme cependant est à l'origine de ce périodique: Madame Nelly Silvagni-Schenk, directrice du «Messageur Suisse» qui paraît à Paris. Aujourd'hui, nous devons prendre congé de cette promotrice de la presse destinée aux Suisses de l'étranger, car elle prend sa retraite. Son nom est étroitement lié à l'ensemble de la presse destinée aux Suisses de l'étranger, car c'est le «Messageur Suisse» qu'elle a fondé qui a servi de modèle pour la «Revue Suisse» diffusée dans le monde entier.

Nous devons enregistrer un autre départ encore; celui de notre collègue Marco Zaugg qui quitte notre rédaction. Nous perdons en lui un collaborateur compétent qui s'est acquis de grands mérites au service de la «Revue Suisse». Son engagement, ses capacités comme journaliste et rédacteur, ainsi que son pouvoir de conception étaient exemplaires, tout comme son amour du détail.

Notre sincère reconnaissance est acquise pour toujours à Madame Nelly Silvagni-Schenk et à Monsieur Marco Zaugg.

Jürg Müller

Jürg Müller, lic. ès lettres,

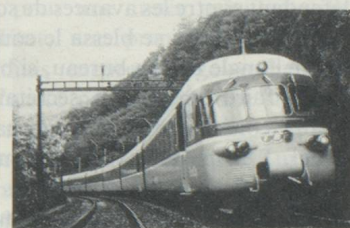
Sommaire



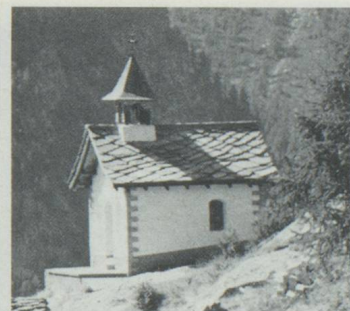
Forum:
Le voyage d'Helvetia **4**

Mosaïque **11**

Nouvelles locales



Du TEE à l'EC **22**



Le grand chemin Walser **26**

Place des Suisses de
l'étranger:
Concours d'architecture **28**

Communications du SSE: **29**

Communications
officielles **30**

Notre couverture



«Elle a quitté la pièce d'un franc suisse sur laquelle elle avait été frappée, s'est mise en route et s'est arrêtée à Bâle», écrit Bettina Eichin, Suissesse de l'étranger, au sujet de sa statue de bronze («Le voyage d'Helvetia»). Notre «Forum» est également consacré à un voyage, à savoir au long voyage des femmes suisses sur la voie de l'égalité des droits entre homme et femme. (Photo: R. A. Stähli)